

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB

du Mercredi 20 janvier 2021 à 19H en vidéo-conférence

Président : Van Daele Daniel.

Administrateurs : P. Schmets, D. Van Bever, F. Vandembenden, A.M. Habets , E. Davaux, D. Reterre, T. Biron.

Responsables cellules : M. Loppe, D. Brozak, B. Valentin, C. Didembourg.

Invités permanents : P. Carlier, R. Gruselin , P. Achten , M. Hourlay, P. Van Der Vorst.

Trésorerie.

P. Schmets donne informe sur :

- la situation du personnel qui se trouve en chômage technique temporaire ainsi que sur la rencontre avec un membre pressenti pour l'admission à la pension dans les prochains mois.

- la reconduction de différents contrats d'assurance et de sponsoring ainsi que sur la convention pour la Fun Club.

- le solde des subsides à recevoir pour 2020 (formation cadres, Prisons et Fair Play) ainsi que les avances pour 2021 déjà reçues.

- le paiement des factures émises : 13 clubs sur les 135 de notre fédération ont demandé un plan d'apurement. Restent à facturer les affiliations du 15/9 au 31/12 pour le bilan 2020.

Il informe avoir reçu les justificatifs (factures des frais de tests) pour les clubs de Tchalou, Modal et Waremme pour la période octobre à janvier inclus, période pendant laquelle une aide de 500€/mois avait été accordée. P. Achten signale son désaccord sur le montant de cette prime vu que les frais engendrés par les tests sont différents d'un club à l'autre.

Vote pour la reconduction de cette aide pour février 2021 :	8 oui
---	-------

Analyse et commentaires des tableaux remis par le trésorier reprenant un récapitulatif des bilans de 2016 à 2019 ainsi que les projections du bilan 2020 et du budget réalité au 31 décembre.

Après avoir demandé le passage d'un expert pour connaître la valeur actuelle du bâtiment de Beez, il propose d'inclure une – value de 94.716,76 € dans le bilan.

Divers avis contradictoires sont émis par les administrateurs comme le fait que le moment n'est pas opportun pour acter cette opération ou encore le retard pris pour l'effectuer. Une divergence de

vues apparaît entre le trésorier actuel qui estime que c'est le moment pour faire cette – value car il en est de la responsabilité des administrateurs de l'acter dès qu'elle est connue alors que D. Van Daele pense que cette – value peut être actée lors d'une vente.

Le problème des subsides de 90.000 € perçus pour l'aménagement du bâtiment lors de la période 2013-2014 et qui furent mal imputés refait surface. Cela ayant été dénoncé antérieurement lors d'une AG . La correction de cette « faute » peut se faire au moment où le bilan dégage un bénéfice et c'est le cas cette année.

D. Van Bever regrette le manque de communication entre les intervenants pour s'accorder sur ce sujet.

Vote pour acter la – value du bâtiment dans le bilan 2020 : 6 OUI 2 NON

D. Van Daele confirme la réintégration dans les comptes (passif) 2013-2014 du subside perçu pour l'aménagement : cela impliquant un bénéfice de subsides pour investissements et le bilan actuel est positif en raison des modifications d'activités suite au Covid 19.

Deux administrateurs (D. Van Bever, F. Vandembenden) montrent leur étonnement sur le fait que c'est seulement après le vote de la moins-value (acceptée) sur la maison que D. Van Daele a mis en avant la problématique du subside 2014. Pour eux, il aurait dû s'en expliquer avant, sans attendre l'issue du vote pour donner une brève explication. La situation est incompréhensible.

P. Schmet fait une proposition pour mettre en provision un montant de 99.375 € réparti comme suit :

- 5000 € pour la poursuite de l'aide aux clubs de Ligue A,
- 15.000 € pour aider les clubs lors de la création de sections Jeunes,
- 16.875 € pour dispenser les clubs de la provision de 125 €,
- 62.500 € pour une aide aux clubs sur les prochaines affiliations.

Vote sur la provision proposée : 8 OUI
--

Frais d'inscription au championnat pour les équipes évoluant au niveau VB et FVWB.

Suite à la proposition de VB de rembourser l'intégralité des frais d'inscription aux équipes du niveau 1 et 2, la proposition d'appliquer ce remboursement aux clubs de notre aile évoluant au niveau 3 et 4 ainsi qu'aux équipes de promotion est retenue, soit un montant de 8370 € à restituer.

Avis unanime pour le remboursement mais discussion sur la façon de procéder : soit un remboursement direct , soit faire une note de crédit afin d'éviter des mouvements financiers trop nombreux au niveau comptabilité.

Vote : 5 votes pour remboursement immédiat 3 votes pour une note de crédit.
--

Suite aux différents courriers et demandes concernant le remboursement des cotisations, une analyse de la situation financière sera faite. Lors du prochain CA, P. SCHMETS fera une nouvelle proposition d'aide sous forme d'une nouvelle réduction de la cotisation individuelle.

Informations sur la prolongation du contrat photocopieuse Canon ainsi que sur le contrat leasing des voitures qui arrive à échéance fin mai. Le type de véhicules choisis ainsi que la mise à disposition des véhicules doivent être revus.

Cellule Technique.

Pour répondre à l'art. 124 du ROI et faisant suite à un appel à candidatures, D BROZAK présente les personnes retenues :

Bob Dumont (Cat B) - Jacky Meessen (Cat A) - Fabrice Mouillard (Cat C) - Gilles Lombard (Cat C)

Frank Vivier (Cat B) - Luc Pourbais (Cat B) - Pascal Hermans (Cat A)

Vote pour avaliser cette liste 8 OUI

Un courrier personnel sera transmis par le responsable de la cellule pour les avertir de leur désignation. Une réunion sera programmée assez rapidement.

Au sujet de l'organisation et du travail de la cellule, D. Brozak prévoit de travailler sur la formation et la clarification de la situation avec les exécutés extérieurs.

Il informe des activités et tournois entre jeunes U14 et U16 avec VB et des clubs du Brabant flamand ainsi que sur le volley dans les écoles à Bruxelles entre des clubs francophones et flamands.

Pour les sélections FVWB saison 2021-2022, il prévoit de faire évoluer les jeunes (Pré-Young) dans la série Promotion et les autres en N3. Accord du CA sur cette proposition.

Il donne des infos sur les activités Beach Volley qui se déroulent à Duffel qui est actuellement notre centre d'entraînement. Il pose la problématique de 2 joueurs non affiliés à la FVWB et qui veulent intégrer le groupe. Rappel fait que ces personnes doivent impérativement être affiliées à la FVWB pour être en ordre vis-à-vis de l'assurance.

Plusieurs questions fusent sur le manque d'informations sur cette activité et surtout sur le fait qu'il faille faire une plus large publicité sur ces entraînements afin d'étendre cela à un nombre plus important de joueurs et non pas à un cercle réduit de participants.

D. Brozak relaie le questionnement du D.T. sur la problématique qui se pose lorsqu'une personne employée par la fédération entraine aussi dans un club. Discussion et échange de vues à ce sujet car au niveau de l'éthique, cela pose effectivement problème.

La question posée : interdire au nom de l'éthique sportive ?

Vote	5 pour l'interdiction	3 abstentions
------	-----------------------	---------------

La situation et la poursuite de l'activité à la Volley Academy de Dinant est mise sur la table car pour certains, le projet ne semble plus répondre aux objectifs et attentes de la FVWB . Un audit sur la situation et les possibilités futures est demandé au responsable de la cellule technique.

Même demande faite pour l'état d'avancement des cours spécifiques d'entraîneur. Il semble qu'aucun cours ne soit proposé alors que cela était prévu et qu'il y a des candidats pour cette formation.

Idem pour la situation de la commission pédagogique mixte qui devait normalement se concrétiser début d'année.

Cellule arbitrage.

C. Didembourg informe de la réalisation d'une vidéo pour la promotion de l'arbitrage. Il en profite pour remercier les personnes ayant collaboré à ce projet.

Concernant le travail associatif, une vidéo conférence doit avoir lieu avec des juristes de l' AISF avant de faire des propositions pour nos arbitres.

Cellule compétition.

M. Loppe réfléchit et cherche des solutions pour permettre la reprise du volley dès que les conditions sanitaires seront favorables : tournois ?, coupe FVWB ?, finales Jeunes ?.

Divers avis et commentaires à ce sujet, comme éviter de surcharger le calendrier, difficulté de faire des compétitions si pas ouverture des infrastructures et principalement les buvettes, difficulté pour les entités de faire leurs qualifications pour les finales Jeunes etc...

La possibilité de faire des compétitions entre les jeunes de provinces contigües est aussi une idée mise à la réflexion.

Chacun s'accorde pour dire qu'il faut essayer de faire quelque chose, même inédit et original afin de permettre aux jeunes qui trépignent d'impatience de faire à nouveau du volley mais cela est bien entendu lié à la levée des restrictions sanitaires actuelles.

Indemnité de formation.

Comme prévu lors de la dernière réunion, T. Biron a fait une analyse détaillée de la situation.

A ce jour, on compte 194 jeunes pour lesquels aucune indemnité de formation n'a été facturée pour la période de transfert 1-05 au 31-05-2020 et en comptant les désaffiliations tardives jusqu'au 1-11-2020 pour un montant de 24.640 €.

Puisque la moitié des joueurs transférés n'a pas joué et que l'autre moitié a joué à peine 3 fois, il serait tout à fait injuste de facturer ces transferts aux clubs d'où la proposition d'un moratoire pour cette saison. On ne facture pas les transferts, on garde tout en mémoire et la saison prochaine, on rectifie la situation.

Vote pour ce moratoire	8 OUI
------------------------	-------

Points à proposer pour le prochain CA de VB.

Informations sur le portail des rencontres qui présente des failles et n'est pas performant dans sa version actuelle.

Ballons Mikasa M200 W obligatoires dès la saison prochaine en VB . Quid de la Date, des divisions concernées et de la convention établie ?

Divers.

- « Je me bouge pour mon club » Cette activité aura lieu cette année mais les infos n'ont pas encore été communiquées. Veillez à faire suivre les infos aux clubs via une communication rapide vers ceux-ci .

Faire passer l'information aux clubs qu'ils peuvent interpellier les juristes de l' AISF pour la révision de leurs statuts suite à la mise en place du nouveau CSA. L'affiliation de la FVWB à l' AISF leur donne cette possibilité et ce service.

- E. Davaux fait part de son mécontentement sur la dernière réunion du groupe de travail pour la révision des statuts et leur mise en conformité par rapport au CSA.

Il estime que le président a ignoré tout ce que son groupe de travail avait proposé ultérieurement et que certains changements proposés ne sont pas conformes avec la législation. Ce dernier informe que +/- 90 % des propositions initiales sont reprises dans le dernier document de travail et que seule la mise en page a été retravaillée pour rendre le tout plus clair. Il rappelle aussi avoir suivi les recommandations du CA qui demandait minimum de changements sans toucher au fond.

- **Demande de D. Van Bever pour une désaffiliation tardive.**

Mr VAN KERCKHOVEN Thierry (VC Farciennes) est toujours affilié alors qu'il ne pratique plus le volley et qu'il ne réside plus en Belgique depuis des années.

Vote pour cette désaffiliation	6 OUI	1 NON	(7 votes car un membre déconnecté)
--------------------------------	-------	-------	-------------------------------------

Prochain CA le LUNDI 15 Février 2021.

Fin de réunion à 23H30 .

A.M. HABETS

Secrétaire FVWB